

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 13 novembre 2008

### Etaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire, BEAUFORT, DUGLAND, CARLIER, COSTE, METIVIER, Mmes HUREAU, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT

Etait excusée : Mme JACOB pouvoir à M. PELAMATTI

La séance est ouverte à 19h30. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER

### 1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal

- Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 octobre 2008.

### 2/ Délibérations :

- Délibération attribuant certaines délégations au Maire pour agir au nom du Conseil Municipal :  
M. le Maire fait lecture de la délibération à l'ensemble du Conseil. M. le Maire s'engage à rendre compte lors de chaque Conseil des décisions et des actes qu'il a effectués en son nom. Il rappelle également que le Conseil Municipal reste en droit de lui retirer certaines délégations s'il le juge nécessaire.  
Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

- Délibération complétant les tarifs de location du Foyer Rural jusqu'au 31 décembre 2008 :  
Face aux demandes de location de la salle du Foyer Rural hors week-end, le Conseil Municipal décide de compléter les tarifs jusqu'ici en vigueur, afin de permettre les locations à la journée ou à la demi-journée. Il ne revient pas sur la distinction entre « habitants de Gland » et « extérieurs » M. le Maire propose, après étude des coûts engendrés par l'utilisation de la dite salle (eau, chauffage, électricité, entretien) de fixer les tarifs suivants complétant la tarification déjà existante :

Glanois :	Location 1 journée : 100 €
	Location demi-journée : 50 €
Extérieurs :	Location 1 journée : 150 €
	Location demi-journée : 80 €

Parallèlement, M. le Maire propose que de nouvelles règles entrent en vigueur en 2009 pour les locations :

- 1/ La Municipalité et le Foyer Rural réservent quelques dates pour la tenue d'événements locaux (élections, fête de la musique, 14 juillet, lotos, etc.)
- 2/ La location est ouverte en priorité aux habitants de Gland jusqu'au 31 janvier 2009
- 3/ Passé cette date, la location est ouverte à tous (Glanois et extérieurs)

La population sera informée de ces modifications par le biais de «La feuille de chêne » Bulletin Municipal de Décembre.

- Délibération portant sur la désignation d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant pour représenter la commune de Gland auprès du SARCT :  
Mme Marie José JACOB a fait savoir à M. le Maire qu'elle acceptait de devenir délégué titulaire en remplacement de Mme BEAUFORT Colette, démissionnaire. M. Gérard PELAMATTI fait savoir qu'il accepte de devenir délégué suppléant, en remplacement de Mme Marie-José JACOB qui devient déléguée titulaire.

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

La liste des délégués auprès du SARCT s'établit donc ainsi :

**Titulaire : M. Michel CARLIER                      Suppléant : M. Damien BEAUFORT**  
**Titulaire : Mme Marie José JACOB              Suppléant : M. Gérard PELAMATTI**

La délibération sera transmise au SARCT afin d'actualiser le tableau des représentants des communes.

- Délibération portant sur l'adhésion des communes de Belleau et Etrepilly au SARCT :  
Monsieur le Maire fait lecture de la demande du SARCT pour l'approbation de l'adhésion des communes de Belleau et d'Etrepilly. La commune de Gland n'ayant aucune raison de s'opposer à cette adhésion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion. La délibération sera transmise au sous-préfet et au président du SARCT.

### 3/ Motions

- Motion de soutien pour la révision de la « loi S.M.A. » :  
M. le Maire fait lecture de la motion votée par le Conseil Municipal de Château-Thierry demandant au Ministre de l'Education Nationale la révision de la loi concernant le Service Minimum d'Accueil en cas de grève dans l'Education Nationale. La commune de Gland n'est pas concernée directement par cette loi mais les enfants de la commune fréquentent l'école de Brasles, village voisin, et la commune de Château-Thierry. Néanmoins, il est évident que si nous étions concernés directement, nous n'aurions ni les moyens matériels (locaux) ni les personnels qualifiés pour répondre aux exigences de cette loi, dite loi SMA. En conséquence, le Conseil Municipal décide dans son ensemble, de soutenir la motion votée par le Conseil Municipal de Château-Thierry.
- Motion pour le maintien d'un Sous Préfet, représentant de l'Etat à la tête de la Sous Préfecture de Château-Thierry :  
M. le Maire fait lecture de la motion votée par le Conseil Municipal de Château-Thierry demandant la nomination d'un Sous-Préfet à Château-Thierry. Le Conseil Municipal de Château-Thierry sollicite la Mairie de Gland pour lui apporter son soutien. M. le Maire rappelle que le Sous-Préfet et les services qui sont associés à sa présence, sont un lien indispensable entre les collectivités territoriales et l'Etat. Un certain nombre d'actes doivent être validés par le Sous-Préfet. Son absence, après le transfert de la D.D.E., la disparition programmée du Tribunal de Grande Instance, des Prud'hommes, éloignerait les communes de leur interlocuteur privilégié. Il faudrait désormais se rendre à Soissons avec les dépenses induites en déplacement ou frais postaux. En conséquence, le Conseil Municipal décide dans son ensemble, de soutenir la motion votée par le Conseil Municipal de Château-Thierry.
- Demande de l'Association « Vivre ensemble à Grisolles » :  
M. le Maire fait lecture de la demande de l'association de se porter partie civile dans le recours intenté à l'encontre du Préfet de l'Aisne, suite à l'autorisation d'exploitation du site de Grisolles délivrée par celui-ci. M. le Maire rappelle que le fait de s'associer à ce recours engage juridiquement la Commune (comme le précise la lettre de l'association qui nous demande de vérifier si nous sommes effectivement assurés sur le plan juridique) En l'absence de renseignements plus précis sur l'impact de l'opération sur le milieu naturel, le Conseil Municipal refuse de se porter partie civile dans le recours intenté par l'Association « Vivre à Grisolles » à l'encontre de la décision d'exploitation du site d'enfouissement et de stockage des ordures ménagères de Grisolles accordée à la Société « VALOR' AISNE » par

le Préfet de l'Aisne. L'association sera contactée pour nous fournir de plus amples renseignements.

#### **4/ Point sur les dossiers en cours :**

- Secrétariat de Mairie :  
Les arrêts pour maladie de la secrétaire de Mairie se prolongeant, une lettre lui sera envoyée afin qu'elle nous informe de son état de santé et de ses intentions pour le futur.
- Repas du CCAS :  
L'ensemble des membres du Conseil Municipal peut découvrir en avant-première, le détail des « festivités » du 7 décembre 2008. A ce jour, 68 personnes sont inscrites. La commande sera passée dans la semaine auprès du traiteur retenu. Les bonnes volontés sont sollicitées pour l'installation et la décoration de la salle
- Décorations et Arbre de Noël : Préparation matérielle.  
A ce jour, seules 14 inscriptions sont connues en Mairie sur la cinquantaine possible. Il reste encore du temps avant la date du 21 décembre. Un recensement détaillé des préparatifs est effectué.  
La commission « cadre de vie » se réunira prochainement pour fixer le calendrier de pose et dépose des décorations lumineuses qui ornent le village durant les fêtes de fin d'année.
- Entretien des chaudières :  
Le contrat devant être renouvelé, un changement éventuel de prestataire est envisagé. La société Vaillant de Gland sera sollicitée pour faire une offre commerciale
- City Stade :  
M. le Maire présente le projet d'aménagement d'un City Stade. En tout état de cause, le projet demande à être affiné : Recherche des fournisseurs potentiels, évaluation précise des coûts, travaux annexes (eau, électricité), montage financier (fonds propres, subventions, etc.)  
La participation de la commune à l'ensemble du projet pourrait être de l'ordre de 20% à condition de présenter un dossier solide auprès des organismes financeurs institutionnels (Région, Département, CAF, CCRCT, etc.) Un gros travail en perspective.
- Affouagistes :  
A ce jour, 12 demandes pour des lots de bois à couper dans les Usages de Gland ont été déposées.
- Effacement des réseaux électriques et téléphoniques au centre du village :  
Les travaux de pose des canalisations de gaz courant 2009 pourrait être l'occasion de procéder à l'effacement des réseaux EDF et France Télécom dans le centre du village. Le coût prévisionnel des dépenses, établi à titre indicatif par l'USEDA, est communiqué au Conseil Municipal. Au même titre, il faut y ajouter le remplacement des luminaires du lotissement « Les Grèves » déjà acté et dont les travaux se feront courant 2009 également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.